Conformément à l'article L.1122-13, § Ier du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M_e...

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu le <u>26 janvier 2010 à 20 heures</u> à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

- 1. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2009 : approbation (vote)
- 2. Finances communales
 - a) Dotation communale 2010 à la Zone de Police : décision (vote)
 - b) Sécurité: information
 - c) Subventions prévues au budget 2010 : décision (vote)
 - d) Gestion journalière et dépenses extraordinaires inférieures à 12.500 euros : mode de passation de marché : fixation : décision (vote)
 - e) Budget communal 2010 : arrêt (vote)
 - f) Rapport annuel accompagnant le budget 2010 : arrêt (vote)
- 3. CPAS: budget 2010: approbation (vote)
- 4. Sécurité civile : motion : adoption (vote)
- 5. Sports : terrain de football : revêtement synthétique : principe, cahier spécial des charges, mode de passation du marché, financement : décision (vote)
- 6. Redevance incendie 2008 : avis (vote)
- 7. Déchets : coût-vérité : taux de couverture (vote)
- 8. Cultes : Fabrique d'église de Villeroux : budget 2010 : avis (vote)

HUIS CLOS

9. Personnel enseignant : désignations : ratification (vote)

Par ordonnance : Pour le Collège communal :

WALLON

Le Secrétaire communal,

CHARLIER

Le Bourgmestre,

eccapio taccocot

C.JOSSART,